

L'économiste

Le Journal des décideurs

du Bénin

AGI
AFRICAIN DE GESTION ET D'INTERMEDIATION

SOCIETE DE BOURSE

Immeuble de l'Africaine des Assurances
Face à la Direction de l'Emigration Immigration

01 BP 8568 RB Cotonou
contact@agi-agi.com
+229 21 31 87 33
+229 21 31 60 65

Premier Quotidien Economique du Bénin N° 0997 MISP/DC/SG/DAI/SCC du 25/10/07 E-mail: leconomistbenin1@gmail.com Tél:00229 97096417

www.leconomistebenin.com

Bourse Uemoa

La BRVM ouvre en baisse

La BRVM ouvre sa séance de cotation du jour en baisse par rapport à la séance précédente... • (Page 07)

Gestion des risques

Les cadres supérieurs du MEF en formation

Le Secrétariat du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) organise depuis le mardi 05 avril ... • (Page 11)

Microcrédit Alafia

Les bénéficiaires outillés sur l'éducation financière et digitale

La ministre des affaires sociales et de la microfinance a lancé le mardi 5 avril 2022 au Centre de documentation ... • (Page 04)

4^{ème} Trimestre 2021 dans l'Uemoa

• (Page 03)

Baisse de 27 milliards FCFA des exportations du Bénin



• La ministre du commerce, Shadiya Alimatou Assouman

Sanctions contre le Mali

Emmanuel Macron touche le fond

La sentence de la Cour de justice de l'Uemoa est sans appel. Elle ordonne la suspension des sanctions prises par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ... • (Page 03)

Activités bancaires

Publication annuelle 2022 des conditions de banque à Sonibank Bénin

Les conditions de SONIBANK pour les particuliers et les entreprises sont ... • (Page ...)

Tremplin startup-Uemoa

L'Anpme honorée pour avoir accompagné Fènou Industries

A l'issue de la 2^{ème} édition du concours Tremplin startup-Uemoa, l'Agence nationale des petites et moyennes Entreprises ... • (Page 02)

Semaine de l'énergie

Rendez-vous de vulgarisation des efforts au Bénin

Le lundi 04 avril 2021, le ministre de l'énergie, Dona Jean-Claude HOUSSOU a procédé à Cotonou, au ... • (Page 09)

Energies renouvelables

• (Page 11)

Le DG ARESS, Léonide Sinsin préside l'association interprofessionnelle



SIRL MACHINES BTP

LES HEB DOZ
EQUIPEZ-VOUS!
DU 02 AU 09 AVRIL

-25%
Sur toute la gamme

LA ROCHE SIRL

AKPAKPA COTONOU - 01 BP 2525
+229 21 33 05 95 / 21 33 07 75
+229 97 88 88 88
+229 62 94 94 94
www.larochebenin.com
laroche@larochebenin.com
larochebenin

2^{ème} édition du concours Tremplin startup-Uemoa

L'Anpme honorée pour avoir accompagné Fènou Industries

A l'issue de la 2^{ème} édition du concours Tremplin startup-Uemoa, l'Agence nationale des petites et moyennes Entreprises (ANPME) a été honorée ce mardi 5 avril 2022 à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI Bénin). L'Agence a reçu une prime d'encouragement pour avoir accompagné la start-up Fènou Industries qui a décroché le premier prix d'encouragement.

• Félicienne HOUËSSOU

Une attestation et un prix d'encouragement d'un montant d'un millions de francs CFA ; c'est ce qu'a reçu l'Anpme, structure accompagnatrice de Fènou Industries. Cette jeune start-up permet aux acteurs du secteur agroalimentaire de trouver l'emballage adéquat à leur produit grâce à sa plateforme web www.agripack.store. Fènou Industries a reçu le premier prix d'encouragement d'un montant de 5 millions de francs CFA. Le chef du département de l'entrepreneuriat, Paolo Akakpo a indiqué que l'Anpme travaillait déjà avec cette start-up avant le concours. « L'innovation de cette entreprise, c'est qu'elle fournit des emballages biodégradables », a-t-il souligné. Le concours Tremplin startup-Uemoa a pour objectif de soutenir les efforts de promotion d'un entrepreneuriat moderne et innovant et d'accélérer le développement des startups de l'espace communautaire UEMOA. Plus spécifiquement, le concours vise à identifier, récompenser et accompagner les meilleures

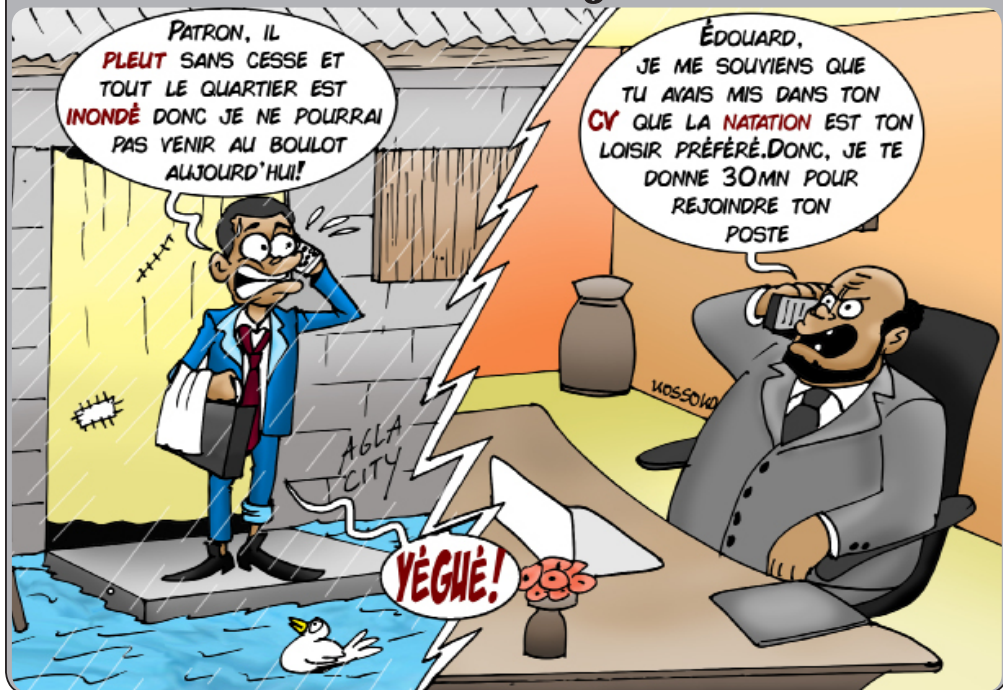


startups qui se démarqueront par la qualité de leur activité et de leur impact, ainsi qu'à encourager les efforts des structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat. La deuxième édition dudit concours a ciblé les startups qui utilisent l'économie numérique pour contribuer à rendre le secteur agro-industriel plus performant et plus durable. Le secteur agro-industriel fait référence à toute activité de production, conditionnement, transformation et/ou distribution de produits agricoles. Pour cette 2^e édition du concours Tremplin startup-Uemoa, trois prix d'encouragement d'un montant de 5 millions de francs CFA chacun ont

été décernés à trois jeunes pousses du Bénin. S'agissant des structures accompagnatrices, le programme d'incubateur d'entreprises UAC Startup Valley a été honoré aux côtés de l'Anpme. Pour le Directeur général de l'Anpme, ce prix est un encouragement pour le travail commun entre la CCI Bénin et les structures de l'Etat qui accompagnent les PME dans l'évolution de leur business. « C'est un sentiment de fierté que cette PME du Bénin soit reconnue à l'échelle de l'Uemoa. C'est aussi bien que l'Anpme, à l'échelle de l'Uemoa soit reconnue comme une structure de référence qui accompagne les PME. C'est assez encourageant pour tous les efforts fournis par le personnel de l'Anpme », s'est-il réjoui. Rappelons que, de dimension nationale et régionale, ce concours s'est tenu simultanément dans les huit (08) États membres de l'UEMOA à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.



Cari du jour



AUX DÉCIDEURS...
Goïta et Maïga durs à cuire

Ils sont demeurés téméraires refusant d'aliéner leur indépendance et de sacrifier la confiance du peuple malien. Ils, ce sont le président de la Transition colonel Assimi Goïta et le premier ministre, chef du gouvernement et porte-parole des autorités maliennes. Face aux sanctions et aux diverses pressions qui ont été exercées sur le Mali et singulièrement sur plus d'une centaine des plus hautes autorités maliennes, la dignité a prévalu. Le colonel Assimi Goïta et le premier ministre Choguel Maïga ont prouvé dans ce bras de fer qu'ils ne sont pas manipulables à ce stade. Ils ont prouvé qu'ils sont durs à cuire. Ils ont prouvé que face à l'intérêt supérieur du peuple malien qui vit les effets du terrorisme depuis 9 ans, qu'ils ne feraient aucune concession qui tranche contre la souveraineté malienne. Ils ont été intransigeants.

La nature elle-même étant juste, elle sait rétablir les équilibres là où ils ont été rompus. Quelles menaces n'avaient-elles été brandies depuis novembre 2021 par des dirigeants africains manifestement manipulés par l'Hexagone ? Ces sanctions sont, entre autres, la fermeture des frontières terrestres et aériennes entre le Mali et les autres États membres de la Cédéao, le rappel des ambassadeurs à Bamako, le gel des avoirs maliens dans les banques centrales et commerciales de la région ouest-africaine et la suspension des transactions commerciales avec Bamako à l'exception des produits médicaux et de première nécessité.

Dans son communiqué, l'organisation régionale avait appelé l'Union africaine, les Nations Unies et les autres partenaires à soutenir le processus d'application de ces sanctions. En réponse à ces mesures, et suivant le principe de la réciprocité, Bamako avait annoncé la fermeture de ses frontières avec les pays concernés et le rappel de ses ambassadeurs. S'exprimant sur le sujet, le président malien Assimi Goïta avait indiqué que son pays « reste ouvert au dialogue avec la Cédéao pour trouver un consensus entre les intérêts supérieurs du peuple malien et le respect des principes fondamentaux de l'organisation ». Tout en regrettant « le caractère illégitime, illégal et inhumain de certaines décisions ». Pour rappel, ces sanctions font suite au chronogramme de transition soumis par Bamako à la Cédéao, et qui prévoit l'organisation d'élections présidentielles en décembre 2026, d'où un transfert du pouvoir au civil dans 5 ans. « Nous avons espéré qu'avant la conférence extraordinaire de la Cédéao, un examen minutieux serait fait du chronogramme soumis et une période serait donnée pour discuter sur notre proposition avant de se prononcer », a regretté le chef de la junte.

Quand la cause est noble et juste, quelle que soit la durée de l'injustice, la justice finit par se révéler. Ainsi moins de trois mois après les sanctions du 9 janvier 2022 contre le Mali, la Justice de l'organisation communautaire a donné raison à l'Etat malien pour qui ces sanctions étaient illégitimes, illégales et inhumaines. De quoi remonter le moral aux autorités maliennes, rassurées qu'elles mènent un combat dans la durée et qu'il ne faut pas baisser les bras de sitôt. Assimi Goïta et Choguel Maïga sont les porte-flambeaux de cette lutte de réhabilitation de la dignité humaine contre les valets de la Françafrique qui aliènent le continent noir.

Jean-Claude KOUAGOU

Eco secret

Flambée des prix au Sénégal : Macky Sall lance un appel à la « mobilisation générale »

Le président sénégalais Macky Sall a appelé, dans un discours prononcé au soir du 3 avril 2022, à « une mobilisation générale pour accroître et valoriser davantage les produits agricoles, d'élevage et de pêche » face au « risque élevé de pénurie » et de « flambée des prix en raison de la crise mondiale ». Dans son allocution faite à l'occasion de la célébration du 62^e anniversaire de l'indépendance du pays, le chef de l'Etat a indiqué avoir « fait baisser les prix des denrées de première nécessité, notamment le riz, le sucre et l'huile, et augmenté la subvention... »

4^{ème} Trimestre 2021 dans l'Uemoa

Baisse de 27 milliards FCFA des exportations du Bénin

Comme elle en a coutume, la Commission de l'Uemoa, à travers son Département des politiques économiques et de la fiscalité intérieure vient de publier l'édition 54 de la note de conjoncture économique régionale dans l'Union. Bien que le Bénin ait enregistré des performances dans plusieurs domaines au même titre que les autres pays, son commerce extérieur s'affiche en baisse.

• Sylvestre TCHOMAKOU

Dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa), même si en 2021, les effets négatifs de la crise sanitaire sur les économies des Etats membres de l'Union semblent être nettement atténués, des efforts restent à faire pour permettre une remarquable présence de l'Union sur le marché international. Selon la nouvelle note de conjoncture économique, comparativement au trimestre précédent (3^{ème} trimestre 2021), bien que les échanges extérieurs de l'Union soient caractérisés, au quatrième trimestre 2021, par une augmentation des exportations (+13,3%) et, dans une moindre mesure, des importations (+3,5%), le Bénin a enregistré une baisse de 27 milliards FCFA de ses exportations



• La ministre du commerce, Shadiya Alimatou Assouman

tations sur la période sous revue. Soit le deuxième pays, après la Guinée Bissau (-41,2 milliards FCFA). Le Mali ayant enregistré une baisse de 5,9 milliards

FCFA. La hausse des ventes à l'extérieur de l'Union, pour ce qui est des autres pays, affiche notamment, au Burkina Faso (+110,5 mds), en Côte d'Ivoire

(+365,9 mds), au Niger (+48,1 mds), au Sénégal (+84,6 mds) et au Togo (+15,0 mds). En variation relative, la plus importante augmentation est observée

au Niger (+50,3%), alors que la plus forte baisse provient de la Guinée Bissau (-66,0%). En ce qui concerne les autres Etats membres, les variations se présentent comme suit : Bénin (-18,5%), Burkina Faso (+18,0%), Côte d'Ivoire (+18,8%), Mali (-1,1%), Sénégal (+14,4%), et Togo (+10,3%). D'après la note d'analyse, « au niveau des Etats membres qui ont affiché des ventes à l'extérieur à la baisse, on peut noter que l'origine de la baisse des ventes à l'extérieur du Bénin s'explique par la baisse observée au niveau des exportations de « coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné » (-23,2 points de pourcentage, pp), d'« huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux » (-1,2 pp) et de « fruits à coque comestibles (à l'exclusion des fruits oléagineux), frais ou

secs, même sans leur coque ou décortiqués ». Pour les Etats membres dont les exportations ont évolué à la hausse, « il est à relever que la performance du Niger provient de l'amélioration de la vente d'Uranium (+39,0 mds, soit 719,0%), des « Animaux vivants » (+0,6 mds, soit 59,9%), des « Produits agricoles » (+2,9 mds, soit 33,1%) et des « Autres produits » (+3,4 mds, soit 69,2%). Ces évolutions favorables n'ont pas été amoindries par la baisse des exportations d'or (-14,8 mds, soit -78,7%) et d'hydrocarbures (-3,7 mds, soit -10,0%) », lit-on dans le rapport. Au terme du quatrième trimestre 2021, l'exécution budgétaire au sein des Etats membres de l'UEMOA indique que la position budgétaire globale de l'Union (hors Bénin et Togo) est restée déficitaire.

Suspension des sanctions contre le Mali

Emmanuel Macron touche le fond

La sentence de la Cour de justice de l'Uemoa est sans appel. Elle ordonne la suspension des sanctions prises par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement le 9 janvier 2022 contre le Mali. Ce revirement de situation dans l'affaire qui oppose les dirigeants ouest africains aux autorités maliennes est un revers pour le président français, Emmanuel Macron.

• Jean-Claude KOUAGOU

Le président français devrait très mal se sentir dans sa peau. Instigateur révélé des sanctions prises par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union économique et monétaire ouest africaine, (UEMOA), Emmanuel Macron ne voile plus ses prises de positions de manipulateur des organisations régionales. Le président français Emmanuel Macron a déclaré, mardi 11 janvier, que son pays et l'Union européenne soutiennent les « sanctions inédites » prises le week-end dernier à Accra (Ghana) par les chefs d'Etat de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cédéao) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) contre le Mali. « Nous soutenons » ces mesures diplomatiques et économiques, avait-il

fait savoir à l'Élysée, lors d'une conférence de presse avec le président du Conseil européen, Charles Michel. www.franceculture.fr : La communauté économique ouest-africaine affiche sa fermeté face à la décision de la junte militaire malienne de repousser de 5 ans le délai d'organisation d'élections, en isolant le pays économiquement et diplomatiquement. Car, un cap a été franchi et les pays membres de la Cédéao (soient 5 des 7 pays frontaliers du Mali) ont décidé de fermer leurs frontières communes, de suspendre toutes les transactions (à l'exception des ventes de pétrole et électricité, produits médicaux et de première nécessité) et de rappeler tous leurs ambassadeurs en poste en ce moment au Mali. Les avoirs maliens au sein de la BCEAO, la banque centrale régionale, sont également gelés... autant dire, avec le magazine Jeune Afrique,



que la Cédéao a décidé de "taper du poing sur la table" face à ces militaires au pouvoir au Mali depuis leur double coup d'Etat de 2020 et 2021, qui avaient promis de rendre le pouvoir au peuple en organisant des élections dans un délai qui expire en février 2022, et qui ont fini par annoncer que ces élections (et donc

le retour à la démocratie) ne sont plus programmées avant... 2027. Déjà en juin 2021, le président Macron affirmait que : « la décision de la CEDEAO de reconnaître Assimi Goïta crée une mauvaise jurisprudence. » En effet, lors d'une conférence de presse organisée le jeudi 10 juin 2021, le président français

Emmanuel Macron s'était exprimé en ces termes : « Je pense que la décision que la CEDEAO a prise de reconnaître un putschiste militaire six mois après lui avoir refusé ce droit crée une mauvaise jurisprudence pour les Africains eux-mêmes. D'abord pour la CEDEAO elle-même et ensuite pour le précédent

que cela crée chez beaucoup de voisins », a déclaré le patron de l'Élysée aux journalistes ; ajoutant : « je pense que c'est une erreur. C'est leur décision. Je la respecte ». En ordonnant la suspension des sanctions contre le Mali, la Cour de justice de l'UEMOA a infligé un camouflet aux chefs d'Etat africains et surtout à leur tuteur le président français, Emmanuel Macron. Par ailleurs, le Premier ministre Choguel Maïga, ainsi que quatre autres responsables maliens, ont été sanctionnés par l'Union Européenne. Accusés de faire obstacle à la transition politique, ils sont interdits d'entrée sur le territoire de l'UE et leurs avoirs sont gelés. Des sanctions qui emboîtent le pas de celles prises par la Cédéao. Seidik Abba, journaliste spécialiste du Sahel, analysait en février la portée de ces mesures prises contre la junte malienne.

Microcrédit Alafia

Les bénéficiaires outillés sur l'éducation financière et digitale

La ministre des affaires sociales et de la microfinance a lancé le mardi 5 avril 2022 au Centre de documentation et d'information juridique de Cotonou, l'atelier de formation des animateurs des Structures financières décentralisées (SFD). Cette formation organisée par le Fonds national de microfinance (FNM) a porté sur l'éducation financière et digitale des bénéficiaires du microcrédit Alafia.

● Félicienne HOUËSSOU

L'administration du produit se fait à travers un certain nombre d'étapes dont la phase ultime, avant le décaissement des crédits, constitue la formation des bénéficiaires pour la bonne gestion de leurs activités. Le dispositif d'éducation financière et digitale faisant partie intégrante du processus de mise en œuvre du Microcrédit Alafia, cette formation des bénéficiaires constitue donc une étape importante dans le processus de mise en œuvre du Microcrédit Alafia. L'atelier regroupe les agents opérationnels des SFD partenaires du microcrédit Alafia dans les quatre départements du Sud que sont l'Atlantique, le Littoral, l'Ouémé et le Plateau. Dans son discours d'ouverture, la Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance, Véronique Tognifodé Mewanou a souligné l'apport important de l'éducation financière des populations à la réalisation de l'inclusion financière. C'est à juste titre que des programmes d'éducation financière sont prises en compte dans les politiques sociales, aussi bien dans les pays en développement ou émergents que dans les éco-



nomies avancées. « Au niveau du Bénin, l'éducation financière et digitale a un caractère transversal dans la politique sociale du Gouvernement en matière d'inclusion financière et dans la réalisation de certains projets structurants inscrits au Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2026. Elle conditionne la capacité des populations à bénéficier de plusieurs services mis à leur disposition », a indiqué la ministre. Elle poursuit : « notez qu'à partir de cette fin de mois, vous devriez produire des statistiques sur les clients formés afin de permettre à l'Etat de mieux suivre les formations adressées aux bénéficiaires du Microcrédit Alafia et apprécier ainsi, leur niveau de culture financière. Aux agents opérationnels dans

la mise en place du Microcrédit Alafia, je voudrais vous inviter à suivre attentivement la formation organisée à votre endroit afin d'être aguerris pour animer les séances d'éducation financière et digitale des bénéficiaires du Microcrédit Alafia mais également devenir formateur auprès de vos collègues ». C'est à ce prix que l'opérationnalisation de la stratégie d'éducation financière et digitale élaborée par le FNM pourra aboutir à des résultats probants dans la mise en place du Microcrédit Alafia.

Remise des outils de formation aux SFD

L'autre temps fort de ce lancement officiel a été la remise des outils aux SFD. Ainsi, il a été mis à disposition des directeurs des SFD, des outils consti-

tués de : 300 exemplaires de boîtes à image ; 75 unités d'écrans mobiles ; 50 Guides de l'utilisateur et 20 Clés USB. Ces outils sont répartis à l'ensemble des quatorze (14) SFD partenaires impliqués dans la mise en œuvre du Microcrédit Alafia, suivant les deux critères combinés que sont : nombre de bénéficiaires touchés ; nombre de départements couverts. Ces outils constituent un appui du Gouvernement pour permettre aux structures d'animer convenablement les séances d'éducation financière et digitale des bénéficiaires du Microcrédit Alafia. Pour le Directeur général du FNM, Abdou Rafiou Bello, ces matériels viennent compléter la panoplie d'outils et d'avantages octroyés aux SFD partenaires pour une bonne exécution du programme. Il informe que deux autres ateliers sont prévus pour les départements du sud-ouest, du Centre et du septentrion. « A l'issue de la formation, 150 animateurs en provenance des 14 SFD partenaires du microcrédit Alafia seront formés. Les formations couvrent globalement deux thématiques. La première portant sur l'éducation au microcrédit Alafia ... La deuxième thématique concerne l'éducation finan-

cière générale des clients et comporte deux modules relatifs à la bonne gestion des crédits et à l'importance de l'épargne », a indiqué le Directeur général du FNM.

Le Microcrédit Alafia pour une inclusion financière totale

Le Microcrédit Alafia est une approche digitalisée de mise en œuvre des microcrédits. Lancé le 27 octobre 2020, il est basé sur l'utilisation du portemonnaie électronique des bénéficiaires pour le décaissement et le remboursement des microcrédits. Selon le point présenté par la ministre, les opérations effectuées depuis le lancement du produit au 31 mars 2022, ont permis de toucher 226.000 bénéficiaires pour plus de 11,7 milliards décaissés. Quatorze (14) SFD sont impliqués dans la mise en œuvre et couvrent les 12 départements du pays. Grâce au Microcrédit Alafia, près

de 65.000 bénéficiaires ont obtenu leur Certificat d'Identification Personnelle (CIP) et 130.000 nouveaux comptes mobile money ont été ouverts. Cheville ouvrière de ce programme phare du gouvernement, le FNM a conçu dans un premier temps un guide d'éducation financière mis à la disposition des SFD. Pour renforcer la communication, le FNM a ensuite élaboré une stratégie d'éducation financière et digitale des bénéficiaires qui prévoit : la conception et la mise à la disposition des outils didactiques et pédagogiques aux SFD partenaires pour l'animation des séances d'éducation financière et digitale des bénéficiaires du Microcrédit Alafia ; la formation des formateurs permettant la constitution de pool d'animateurs compétents en éducation digitale ; le suivi de la qualité des actions d'éducation financière et digitale des SFD partenaires.



Insécurité maritime en Afrique de l'Ouest

La CEDEAO et l'UE mènent des actions conjointes

La communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union européenne (UE) œuvrent à freiner le phénomène de l'insécurité maritime dans la sous-région ouest africaine. Dans ce cadre, un séminaire de haut niveau sur la question s'est tenu à Abuja au Nigéria du lundi au mardi 05 avril 2022.

● Félicienne HOUËSSOU

Le séminaire organisé par la Commission de la CEDEAO et financé par l'Union européenne devra aboutir à la fourniture aux pays côtiers de la CEDEAO, des équipements d'une valeur de 5,4 millions d'euros. L'initiative s'inscrit dans le cadre du projet d'appui à la sécurité maritime intégrée en Afrique de l'Ouest (SWAIMS). Selon le communiqué de la CEDEAO, au total 30 bateaux pneumatiques à coque rigide (RHIB) seront fournis afin d'aider les Etats côtiers membres de la CEDEAO à lutter contre l'insécurité maritime. Les bateaux et

le matériel médico-légal seront fournis aux pays côtiers de la CEDEAO par le portugais IP. Camões, en étroite collaboration avec la marine portugaise qui assurera également la formation et la maintenance. Egalement, d'autres partenaires de mise en œuvre de SWAIMS sont impliqués. Il s'agit de l'Institut de sécurité maritime interrégional en Côte d'Ivoire, l'Université maritime régionale au Ghana, le Groupe d'action intergouvernemental contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIA-BA) de la CEDEAO et le Bureau des Nations Unies sur la drogue et le crime. Selon le chef d'équipe SWAIMS, Dr Axel Klein,



en termes financiers, la livraison de RHIB et d'équipements médico-légaux d'une valeur de plus de 5 millions d'euros est la composante la plus importante du projet SWAIMS. Il précise que les bateaux et les équipements renforceront considérablement la capa-

cité des pays bénéficiaires à faire respecter l'État de droit dans leurs eaux territoriales et leurs zones économiques exclusives adjacentes. En effet, l'insécurité maritime est depuis longtemps l'une des menaces les plus persistantes et les plus insolubles pour les communa-

tés maritimes et la prospérité économique en Afrique de l'Ouest. Consciente de ce problème et de ses ramifications bien au-delà de l'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO a lancé sa stratégie maritime intégrée en 2014 avec des paramètres pour le développement de l'économie bleue fondés sur un cadre de sécurité cohérent. La CEDEAO, en collaboration avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), a formulé le Code de conduite de Yaoundé comme base d'une sécurité maritime régionale à large assise dans tout le golfe de Guinée. Cependant, ce partenariat de sécurité va au-delà de

l'Afrique et englobe l'Union européenne (UE) et d'autres acteurs internationaux clés situés géographiquement en dehors du golfe de Guinée. Pour la coordinatrice principale de l'UE pour le golfe de Guinée, l'ambassadeur Nicolas Berlanga Martinez, l'UE est un partenaire engagé dans la région du golfe de Guinée et continuera de fournir une assistance étendue et ciblée pour renforcer les caractéristiques essentielles de l'architecture de sécurité de Yaoundé, consolidant ainsi la relation de longue date entre la CEDEAO et l'UE. Notons que le Bénin a été activement représenté à ce séminaire de haut niveau sur la sécurité maritime.

Twitter

Elon Musk entre au conseil d'administration

Celui qui est déjà directeur général de Tesla et SpaceX, entre chez Twitter. L'entrepreneur milliardaire Elon Musk a intégré mardi le conseil d'administration du réseau social, un jour après avoir annoncé une prise de participation au capital du groupe à 9,2 %, devenant instantanément le premier actionnaire de Twitter. Son mandat devrait durer jusqu'à l'assemblée générale 2024. Elon Musk qui est aussi l'homme le plus riche du monde s'est engagé à ne pas faire monter sa participation au-delà de 14,9 %. Cela signifie qu'une prise de contrôle est exclue, au moins dans les deux ans. Pour le directeur général du réseau social, Parag Agrawal, « il est devenu clair pour nous qu'il apporterait une importante valeur ajoutée à notre conseil d'administration. » « Je suis impatient de travailler avec Parag et le conseil d'administration de Twitter pour mettre en place des améliorations significatives (...) dans les mois à venir ! », a de son côté tweeté Elon Musk.

Le titre Twitter en hausse de 33 % en bourse

Elon Musk, utilisateur actif du réseau social, a plusieurs fois critiqué la plateforme, estimant, entre autres, qu'elle allait trop



loin dans la modération des contenus postés sur le réseau social et bridait la liberté d'expression. Dans les premiers échanges après l'ouverture de la Bourse de New York, le titre Twitter bondissait de 7,60 %. Vers 15 heures GMT, le titre Twitter gagnait 4,74 %. Il est en hausse de près de 33 % depuis vendredi. « Musk est un vrai visionnaire qui peut amener une contribution de valeur et des idées pour aider à soutenir de nouvelles initiatives », a réagi dans une note Angelo Zino, du cabinet CFRA, qui rappelle que Twitter a « de moins bons résultats que ses concurrents ». « Le but est de mieux monétiser la plateforme », a-t-il poursuivi, « et nous pensons que Musk ne peut qu'aider, pas perturber, ce processus. »

Un moyen d'étendre

ses marques et faire revenir Trump ?

Néanmoins, pour Susannah Streeter, analyste d'Hargreaves Lansdown, ces développements « pourraient susciter de la nervosité liée au fait que M. Musk ne gagne trop d'influence sur la gestion de Twitter, avec l'intention d'étendre sa marque et celle de ses entreprises », Tesla et SpaceX. L'annonce de l'entrée au conseil d'administration d'Elon Musk faisait bouillir Twitter, certains s'en félicitant, d'autres craignant pour l'avenir de la plateforme. Dès lundi, l'élue républicaine à la Chambre des représentants américaine Lauren Boebert avait exhorté Elon Musk à « lever la censure politique » qui pèse, selon elle, sur le réseau social, et à « ramener Donald Trump ».

20 minutes du 05 avril 2022

Marseille

Hausse de la taxe foncière, notamment pour éponger « l'inflation »

Le coût de la vie augmente pour tout le monde, et c'est vrai aussi pour les municipalités. À la différence que celle-ci dispose de levier pour dégager des ressources supplémentaires, tel l'impôt, par exemple. C'est le choix qu'a fait la mairie de Marseille, qui s'apprête à voter une augmentation de 14 % de sa taxe foncière pour compenser « la hausse des dépenses », notamment liées au coût de l'énergie, a-t-elle expliqué.

50 millions d'euros de recettes supplémentaires
« Les dépenses de chauffage et de carburant ont augmenté de 12 millions d'euros », a fait valoir Joël Canicave, adjoint en charge des finances. Le dégel attendu du point d'indice des

fonctionnaires, promesse du candidat Emmanuel Macron, devrait entraîner « 20 millions d'euros de dépenses supplémentaires », a-t-il ajouté, concluant en substance que, quoique l'élection n'était pas jouée et peu importe celui ou celle qui serait élu.e, la revalorisation du traitement des fonctionnaires serait la bienvenue. Aussi, la perte de 14 millions d'euros sur le fonds de péréquation communale au titre de la suppression de la taxe d'habitation a pesé dans l'équation. La ville, endettée à hauteur de 1,450 milliard d'euros (en baisse de 500.000 euros sur l'année écoulée), attend avec cette hausse sur le foncier bâti, 50 millions d'euros de recettes supplémentaires. Avec un taux qui s'établira à 44,54 % (au lieu des 39,07), Marseille

s'installe dans le top 50 des villes où l'imposition sur le foncier bâti est la plus élevée, s'installant à la 35e position, entre Merial et Digne-les-Bains, si l'on se réfère aux chiffres de 2020, compilés par le Journal du Net, sur la base des données de la direction générale des Finances publiques du ministère de l'Économie. « Quand vous payez des impôts et que vous n'avez pas le service en retour, c'est encore pire ». Alors que les élus vont voter en même temps le budget pour l'année à venir, Samia Ghali, maire adjointe, a défendu « un budget d'action, d'innovation et d'avenir ». « Qu'on ne reste pas seulement sur une question d'impôt, mais aussi d'ambition », a argué l'élue.

20 minutes du 05 avril 2022

Nigeria

Les concessionnaires des aéroports de Lagos, Abuja, Port Harcourt et Kano seront connus cette semaine



Lancé depuis plusieurs mois, le processus de sélection des entreprises privées qui vont gérer les aéroports de 4 grandes villes nigérianes est presque terminé. La liste des soumissionnaires privilégiés sera publiée cette semaine. Les entreprises concessionnaires des aéroports nigériens de Lagos, d'Abuja, de Kano et de Port Harcourt seront connues cette semaine, selon Daily Trust, un média local. Le président Buhari, à l'occasion de l'inauguration du nouveau terminal de l'aéroport Murtala Muhammed de Lagos, avait instruit pour un aboutissement plus rapide du processus. S'il est vrai que les déclarations du ministre en charge de l'aviation, Hadi Sirika, sont demeurées imprécises à la clôture de l'appel à manifestation d'intérêt, on retient qu'il avait indiqué début mars que ce projet amorcé il y a environ 2 ans serait bouclé avant la fin du deuxième trimestre. Les contrats de concession, qui couvriront une période de 20 à 30 ans avec des possibilités de prolongation en fonction des performances des opérateurs, devraient porter essentiellement sur les actifs non aéronautiques situés dans les terminaux passagers et cargo des aéroports. Ce plan s'inscrit dans une politique de diversification de l'économie nationale, fortement dépendante des revenus du pétrole. Déjà en cours d'implémentation dans certains ports et aéroports, il doit s'étendre à plusieurs corridors routiers du pays. De ces contrats, le gouvernement attend plus de redevances pour augmenter les recettes budgétaires de l'Etat.

Mali

Un centre de formation en langue turque destiné aux officiers

Les liens culturels et diplomatiques entre la Turquie et le Mali se renforcent. Le pays du Moyen-Orient soutiendra désormais la formation militaire qu'elle apporte à son partenaire par l'enseignement de la langue turque. La Turquie a ouvert au Mali un centre de formation pour l'apprentissage de la langue turque. Les activités du centre ont été officiellement lancées le jeudi 31 mars, par l'ambassadeur de la Turquie près le Mali, Murat Mustafa Onart, et le ministre malien de la Défense et des Anciens combattants, le Colonel Sadio Camara, a rapporté l'agence turque Anadolu. « Grâce à cette collaboration fructueuse avec le ministère de la Défense du Mali, nous avons pu ouvrir ce centre de formation qui va permettre aux officiers maliens d'apprendre la langue turque, avant d'aller en Turquie », a noté l'ambassadeur turc. Plusieurs militaires maliens et officiers des autres corps de défense sont formés par la Turquie, conformément à un accord de coopération qui lie les deux pays. En 2016, la Turquie avait d'ailleurs décidé d'étendre son programme de formation en Afrique. Une volonté qui s'est intensifiée avec l'arrivée des nouvelles autorités maliennes. Le centre de formation est logé à l'Ecole de la gendarmerie de Bamako. Selon les autorités des deux pays, il favorisera l'amélioration dans la qualité des formations pour les Maliens qui seront désignés pour suivre un cours en Turquie. « Pour nous, quelqu'un qui parle turc est déjà considéré comme un Turc », a commenté le diplomate turc. Le ministre malien a pour sa part souligné que l'établissement poursuit également une volonté de partage d'expérience culturelle entre les deux peuples.



Ghana

Des bus à batterie et au gaz envisagés pour le système public de transport en commun

Perçue comme l'une des solutions aux défis environnementaux actuels en Afrique, la transition énergétique dans le secteur transport gagne progressivement du terrain. Le Ghana, qui semblait en marge de la tendance, commence à afficher ses ambitions en la matière. Le vice-ministre ghanéen en charge des Transports, M. Frederick Obeng Adom, a dévoilé que le gouvernement développe actuellement un plan de transition énergétique de la mobilité urbaine, dont la phase pilote démarrera par le transport en commun par bus. « Nous travaillons assidûment à l'introduction des premiers bus électriques à batterie et des bus à gaz pour le transport public. Ces interventions constitueront un levier important qui donnera le ton de la décarbonisation progressive du secteur du transport routier », a déclaré le ministre. Frederick Obeng Adom a justifié le choix de l'é-mobilité par la volonté de réduire l'empreinte carbone du pays, alors que la quasi-totalité des véhicules au Ghana sont à essence ou au diesel. Un fait qui, couplé à la congestion quotidienne des routes, fait du secteur l'un des plus grands émetteurs de gaz à effet de serre du pays. De récentes données de la DVLA (Driver and Vehicle Licensing Authority), l'agence gouvernementale en charge de la délivrance des permis et de l'évaluation des conducteurs et des voitures au Ghana, renseignent en effet que sur 2,8 millions de véhicules recensés en 2021, 72 % sont alimentés par des moteurs à essence, 27 % par des moteurs diesel et moins de 1 % par du GPL et d'autres sources d'énergie. Actuellement en Afrique, la promotion du transport durable prend beaucoup d'ampleur. Même si les Etats ne se sont pas encore fixés des échéances pour la transition complète de leurs parcs automobiles comme c'est le cas des grandes villes occidentales, certains (tels que le Rwanda, le Kenya, l'Égypte...) ont commencé à émerger en tant que précurseurs de cette politique sur le continent. Une mise en œuvre réussie des feuilles de routes de ces pays devrait inspirer ceux qui ont du retard en la matière.

Ecofin du 05 Avril 2022



(à compter du 1er Janvier 2022 & Montants HT et en FCFA)
CONDITIONS GENERALES DE BANQUE APPLIQUEES AUX « PARTICULIERS »

Table 1: CONDITIONS GENERALES DU COMPTE. 1.1 Conditions d'ouverture de compte. 1.1.1 Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte). 1.1.1.1 Compte chèque. 1.1.1.2 Compte d'épargne simple. 1.1.1.3 Dépôt à terme. 1.1.1.4 Compte d'épargne logement. 1.1.1.5 Plan d'épargne logement. 1.1.1.6 Compte sur livret. 1.1.1.7 Compte joint. 1.1.1.7.1 Compte chèque. 1.1.1.7.2 Compte d'épargne. 1.1.1.8 Compte indés. 1.1.1.8.1 Compte chèque. 1.1.1.8.2 Compte d'épargne. 1.1.1.9 Autres types de comptes. 1.1.1.10 Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes. 1.1.1.11 Assurance décès accidentel associé au compte chèque. 1.2 Conditions de clôture de compte. 1.2.1 Compte chèque. 1.2.2 Compte d'épargne simple. 1.2.3 Dépôt à Terme. 1.2.4 Compte d'épargne logement. 1.2.5 Plan d'épargne logement. 1.2.6 Compte sur livret. 1.2.7 Compte joint. 1.2.7.1 Compte chèque. 1.2.7.2 Compte d'épargne. 1.2.8 Compte indés. 1.2.8.1 Compte chèque. 1.2.8.2 Compte d'épargne. 1.2.9 Lettre de clôture juridique. 1.2.10 Attestation de clôture de compte. 1.2.11 Autres types de clôtures de compte. II - SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE. 2.1 Gestion de comptes. 2.1.1 Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle. 2.1.1.2 Frais de tenue de compte sur livret d'épargne. 2.1.1.3 Commission de plus fut découvert. 2.1.1.4 Commission de mouvement débit. 2.1.1.5 Commission de dépassement sur compte autorisé. 2.1.1.6 Commission de dépassement sur compte non autorisé. 2.1.1.7 Frais de tenue de compte (taux mensuel). 2.1.1.8 Avertissement de compte. 2.1.1.9 Relevé d'identité Bancaire (RIB). 2.1.1.10 Autres types de conditions déductibles. 2.1.1.11 Assurance préférence obsolescence en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement. 2.1.1.12 Assurance automobile. 2.1.2 Relevés de compte. 2.1.2.1 Mensuel. 2.1.2.2 A la demande (mois en cours). 2.1.2.3 Autre période (taux par mois). 2.1.3 Relevé récapitulatif des frais annuels. 2.1.4 Autre type de relevé de compte.

Table 2: 2.1.5 Attestation bancaire. 2.1.5.1 Attestation de solde. 2.1.5.2 Attestation de non engagement. 2.1.5.2.1 Attestation d'engagement. 2.1.5.3 Autres types d'attestations bancaires. 2.1.6 Frais de timbre pour versement d'espèces en compte (Particuliers et Sociétés). 2.1.7 Frais pour provision. 2.1.8 Conditions crédits. 2.1.8.1 Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle. 2.1.8.2 Autres dépôts et produits d'épargne. 2.1.8.3 Epargne spéciale. 2.1.8.4 Epargne Bijoux. 2.1.8.5 Intérêts créditeurs pour les comptes d'épargne simple. 2.1.8.6 Intérêts créditeurs pour les bons de caisse et compte à terme. 2.1.8.7 Autres conditions crédits. 2.2 Moyens de paiement. 2.2.1 Chèques. 2.2.1.1 Délivrance de chèque. 2.2.1.1.1 Chèques non bancaires/ignette. 2.2.1.1.2 Chèques bancaires non endossables. 2.2.1.1.3 Lettre-chèques. 2.2.1.1.4 Chèques de banque sur place. 2.2.1.1.5 Chèques de banque UEMOA. 2.2.1.1.6 Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum). 2.2.1.2 Chèques de guichet. 2.2.1.3 Certification de chèque. 2.2.1.4 Frais pour annulation chèque de banque ou certifié. 2.2.1.5 Opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur. 2.2.1.6 Renouvellement d'opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur. 2.2.1.7 Frais de destruction de chèque. 2.2.1.8 Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions. 2.2.1.9 Forfait chèque impayé < à montant XFCFA > montant à préciser. 2.2.1.10 Expédition de chèque à domicile (si simple). 2.2.1.11 Expédition de chèque à domicile (si recommandé). 2.2.1.12 Autres types de chèques. 2.2.1.13 Assurance perte et vol de moyens de paiement. 2.2.2 Cartes bancaires. 2.2.2.1 Abonnement/Renouvellement. 2.2.2.1.1 Carte pilingue. 2.2.2.1.2 Carte interbancaire (nationale ou UEMOA). 2.2.2.1.3 Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) de la banque du client. 2.2.2.1.4 Consultation de solde aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) de la banque du client. 2.2.2.1.5 Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) des comptes de la zone UEMOA. 2.2.2.1.6 Mini relevé. 2.2.2.1.7 Frais de gestion mensuels. 2.2.2.1.8 Frais annuels. 2.2.2.1.9 Les services de transfert rapide de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe. 2.2.2.1.10 Carte interbancaire internationale VISA. 2.2.2.1.11 Carte prépayée.

Table 3: 2.2.2.1.5.1 Chargement de la carte. 2.2.2.1.5.2 Retrait Guichets Automatiques de Banque (GAB). 2.2.2.1.5.3 Retrait Guichets Automatiques de Banque (GAB) hors Guichets Automatiques de Banque (GAB) (banque X). 2.2.2.1.5.4 Retrait Guichets Automatiques de Banque (GAB) hors pays. 2.2.2.1.5.5 Transfert de carte à carte. 2.2.2.1.5.6 Achat Terminal de Paiement électronique (TPE) pays X. 2.2.2.1.5.7 Achat Terminal de Paiement électronique (TPE) et internet hors pays X. 2.2.2.1.5.8 Consultation de solde sur Guichets Automatiques de Banque (GAB). 2.2.2.1.5.9 Autorisation refusée sur les Guichets Auto-matiques de Banque (GAB) et les Terminals de Paiement électronique (TPE). 2.2.2.1.5.10 Position insuffisante sur les Guichets Auto-matiques de Banque (GAB) et les Terminals de Paiement électronique (TPE). 2.2.2.1.5.11 Remplacement de la carte. 2.2.2.1.5.12 Relève de compte en ligne. 2.2.2.1.5.13 Assistance clientèle par un opérateur banque X. 2.2.2.2 Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type). 2.2.2.3 Confection de carte en urgence. 2.2.2.4 Frais de confection de carte (sauf défalcation). 2.2.2.5 Réduction du code confidentiel. 2.2.2.6 Demande d'autorisation pour dépassement de plafond. 2.2.2.7 Opposition carte. 2.2.2.7.1 par le client : perte ou vol. 2.2.2.7.2 par la banque : usage abusif (particulier). 2.2.2.8 Frais de non restitution de carte en opposition (usage abusif). 2.2.2.9 Modification de contrat (carte, plafond...). 2.2.2.10 Expédition à domicile : frais d'envoi minimum. 2.2.2.11 Ouverture de dossier de fraude. 2.2.2.12 Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte). 2.2.2.13 Prestations services managés (consultation / édition de solde / édition de solde d'historique). 2.2.2.13.1 Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB). 2.2.2.13.2 * Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client. 2.2.2.13.3 * Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) autres banques locales (GIM UEMOA). 2.2.2.13.4 * Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (GIM UEMOA). 2.2.2.13.5 Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques Distributeurs Automatiques de Billets. 2.2.2.13.6 * Consultation/édition de solde dans la banque du client. 2.2.2.13.7 * Consultation/édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA. 2.2.2.14 * Consultation/édition de solde. 2.2.2.14.1 Paiements. 2.2.2.14.2 * Dans la zone UEMOA. 2.2.2.14.3 * Hors zone UEMOA. 2.2.3 Virements et Prélèvements. 2.2.3.1 Virements. 2.2.3.1.1 Domiciliation.

Table 4: 2.2.3.1.2 Virement interne reçu ou émis (de compte à compte). 2.2.3.1.3 Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA). 2.2.3.1.4 Virement entre agences vers un tiers. 2.2.3.1.5 Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA). 2.2.3.1.6 Mise en place de Virement Permanent local ou autre. 2.2.3.1.7 Modification de Virement Permanent. 2.2.3.1.8 Mise à disposition de fonds de Sonibank Bénin vers Sonibank Niger (Client Sonibank Bénin). 2.2.3.1.9 Mise à disposition de fonds de Sonibank Bénin vers Sonibank Niger (Client de passage). 2.2.3.2 Prélèvements. 2.2.3.2.1 Mise en place de l'autorisation de Prélèvement. 2.2.3.2.2 * Exécution de l'opération. 2.2.3.2.3 Emission de Prélèvement par une entreprise. 2.2.3.2.4 Paiement d'un prélèvement. 2.2.3.2.5 Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission). 2.2.3.2.6 Frais de prélèvement payé (sans provision). 2.2.3.2.7 Rejet de prélèvement à l'initiative du client. 2.2.3.3 Services bancaires. 2.2.3.3.1 Virements reçus. 2.2.3.3.2 Remise de chèques. 2.2.3.3.3 Remise d'effets à l'escompte. 2.2.3.3.4 Virements émis, domiciliation d'effets, paiements de chèques. 2.2.3.3.5 Versements et retrait d'espèces. 2.2.3.3.6 Livrets d'épargne. 2.2.3.4 Frais liés aux services bancaires. 2.2.3.4.1 Dépôts d'espèces dans la banque du client quel que soit le gachet (hors acquittement des frais de timbre). 2.2.3.4.2 Retraits d'espèces dans la banque du client quel que soit le gachet (hors acquittement des frais de timbre). 2.2.3.4.3 Emission chèque de banque en FCFA. 2.2.3.4.4 Emission chèque de banque en autres devises. 2.2.3.4.5 Rejet de chèque. 2.2.3.4.6 Demande d'opposition. 2.2.3.4.7 Incident sur compte Ais à Tiers Détenteur (ATD), Saissie-arrêt. 2.2.3.4.8 Prestit. 2.2.3.4.9 Frais de circularisation. 2.2.3.4.10 Changement de signature. 2.2.3.4.11 Modification d'intitulé de compte. 2.2.3.4.12 Changement d'adresse. 2.2.3.4.13 Changement de garde de titre. 2.2.3.4.14 Frais de rattachement.

Table 5: 3.2.15 Frais de saissie attribution Ais à Tiers Détenteur (ATD). 3.2.16 Frais de reclassement. 3.2.17 Frais de recherche de documents (en un/à). 3.2.18 Frais de recherche de documents (en un/à). 3.2.19 Frais de recherche de documents (en un/à). 3.2.20 Frais de recherche de documents (en un/à). 3.2.21 Frais de recherche de documents (en un/à). 3.2.22 Boîtes à lettres. 3.2.23 Location de coffre-fort. 3.2.24 Frais de reproduction de clé. 3.2.25 Demande de renseignements sur client. 3.2.26 Demande de renseignements financiers. 3.2.27 Demande de renseignements comptables/Commissaires aux comptes. 3.2.28 Abonnement mensuel au site internet. 3.2.29 Successions. 3.2.30 Frais d'ouverture de dossier de succession. 3.2.31 Frais de dossier de succession (au règlement selon l'acte). 3.2.32 Frais annuels de tenue de compte. 3.2.33 Frais annuels sur compte (taux/ échéances annuelles). 3.2.34 Frais relatif saissie-arrêt avis à tiers détenteur ou opposition administrative. 3.2.35 Lettre d'avisement. 3.2.36 Lettre d'opposition. 3.2.37 Attestation d'avis. 3.2.38 Reconstitution d'extrait de compte. 3.2.39 Service de banque à distance. 3.2.40 Banque en ligne. 3.2.41 Gestion internet, téléphone mobile (par type de produit adossé). 3.2.42 Virement électronique vers un autre établissement bancaire. 3.2.43 Banque par téléphone (accès au guide vocal). 3.2.44 Service SMS. 3.2.45 Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (sauf les coûts de connexion sont à la charge du client). 3.2.46 Téléchargement de fichiers WEB (de mande de relevés de compte en ligne). 3.2.47 Transfert à partir d'une carte. 3.2.48 Gestion des incidents de paiement. 3.2.49 Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale. 3.2.50 Frais de main levée d'opposition Banque Centrale. 3.2.51 Lettre de relance pour compte débiteur (si simple). 3.2.52 Lettre de relance pour compte débiteur (si recommandé). 3.2.53 Lettre de déclaration à la CP. 3.2.54 Lettre d'information préalable au rejet de chèques sans provision. 3.2.55 Certificat de non-paiement. 3.2.56 Autres frais pour incidents de paiements. 3.2.57 Achat et vente de billets de banque. 3.2.58 Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commissions à priori).

Table 6: 7.3 Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à priori). 7.4 Autres types d'opérations de change (autres devises). 7.5 Opérations de crédit. 7.5.1 Crédit à la consommation (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB+Marge). 7.5.2 Découvert en compte courant contenu ou non formalisé (TBB+Marge). 7.5.3 Découvert en compte courant et formalisé (TBB+Marge). 7.5.4 Facilité de caisse. 7.5.5 Autres crédits à court terme. 7.5.6 Crédits à l'habitat. 7.5.7 Moyen terme (TBB+Marge). 7.5.8 Long terme (TBB+Marge). 7.5.9 Crédit bail. 7.5.10 * Mobilier. 7.5.11 * Immobilier. 7.5.12 Autres opérations connexes aux opérations de crédit. 7.5.13 Frais de main levée d'hypothèque. 7.5.14 Assurance sur prêts particuliers. 7.5.15 Frais de main levée de promesse d'hypothèque. 7.5.16 Demande d'édition de tableau d'amortissement. 7.5.17 Frais d'impayé au remboursement. 7.5.18 Frais d'état d'engagement. 7.5.19 Frais d'anticipation. 7.5.20 Frais d'étude de dossier de prêt. 7.5.21 Autres opérations de crédit. 7.5.22 Autres assurances sur prêts particuliers. 7.5.23 Avenant sur contrat de prêt. 7.5.24 Modification simple (date d'échéance, N° de compte ou périodicité). 7.5.25 Modification des taux avec réduction du tableau d'amortissement. 7.5.26 Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte. 7.5.27 Demande d'édition de tableaux d'amortissement. 7.5.28 Frais d'échéance impayée (selon périodicité). 7.5.29 Commission d'engagement. 7.5.30 Frais et commissions d'escompte. 7.5.31 Caution et avais. 7.5.32 Opérations avec l'étranger. 7.5.33 Chèque payable à l'étranger ou dans la zone UEMOA (taux hors compensation régionale). 7.5.34 Frais d'encaissement. 7.5.35 Frais de manipulation. 7.5.36 Frais de port de lettre. 7.5.37 Chèque libellé en devises : commission de change en sus. 7.5.38 Frais d'impayés. 7.5.39 Chèques et effets financiers reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA et payable en Niger. 7.5.40 Chèque reçu par la compensation régionale. 7.5.41 Frais d'encaissement. 7.5.42 Frais de manipulation. 7.5.43 Frais SWIFT.

Table 7: 9.2.5 Frais de port de lettre. 9.2.6 Frais sur chèque en souffrance. 9.2.7 Frais de d'impayés. 9.3 Emissions de chèques de banque à destination d'un pays étranger. 9.3.1 Frais de dossier. 9.4 Transferts. 9.4.1 Transferts zone UEMOA (commission fixe). 9.4.2 Transferts hors zone UEMOA. 9.4.3 Virement hors UEMOA (transfert SWIFT avec charge en autres devises). 9.4.4 Virement hors UEMOA (transfert SWIFT sans charge/Euro). 9.4.5 Autres types de transferts.



(à compter du 1er Janvier 2022 & Montants HT et en FCFA)
CONDITIONS GENERALES DE BANQUE APPLIQUEES AUX « ENTREPRISES & O.N.G. »

Table 1: CONDITIONS GENERALES DU COMPTE. 1.1 Conditions d'ouverture de compte. 1.1.1 Dépot à terme Société, ONG et Associations. 1.1.2 Compte d'instruments financiers (Société) à déclinier par type d'instrument. 1.1.3 Compte courant. 1.1.4 Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes. 1.1.5 Autres types de comptes. 1.1.6 Assurance décès accidentel associé au compte courant. 1.2 Conditions de clôture de compte. 1.2.1 Dépot à terme Société, ONG et Associations. 1.2.2 Compte d'instruments financiers (Société) à déclinier par type d'instrument. 1.2.3 Compte courant (Société et entreprise individuelle). 1.2.4 Lettre de clôture juridique. 1.2.5 Autres types de clôture de compte. 1.3 SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE. 1.3.1 Gestion du compte. 1.3.1.1 Conditions abilitées et frais. 1.3.1.1.1 Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle. 1.3.1.1.2 Commission de plus fort découvert. 1.3.1.1.3 Commission de mouvement au débit du compte courant. 1.3.1.1.4 Commission de dépassement sur compte autorisé. 1.3.1.1.5 Commission de dépassement sur compte non autorisé. 1.3.1.1.6 Frais de tenue de compte (tarif mensuel). 1.3.1.1.7 Arrêté de compte. 1.3.1.1.8 Relevé d'identité Bancaire (RID). 1.3.1.2 Relevés de compte. 1.3.1.2.1 Mensuel. 1.3.1.2.2 A la demande (mois en cours). 1.3.1.2.3 Autre période (tarif par mois). 1.3.1.3 Attestation bancaires. 1.3.1.3.1 Attestation de solde. 1.3.1.3.2 Attestation de non engagement etc. 1.3.1.3.3 Autres types d'attestations bancaires (références françaises). 1.3.1.4 Frais de timbre pour versement d'espèces en compte. 1.3.1.5 Frais pour procuration. 1.3.1.6 Conditions créditaires. 1.3.1.6.1 Produits d'épargne. 1.3.1.6.2 Autres dépôts. 1.3.1.6.3 Intérêts crédoeurs sur les bords de caisse et compte à terme. 1.3.1.6.4 Autres conditions créditaires. 1.3.2 Moyens de paiement. 1.3.2.1 -Chèques. 1.3.2.1.1 Délivrance de chèque.

Table 2: 2.2.1.1 Chèques barrés/non endossables. 2.2.1.2 Chèques non barrés/visibles. 2.2.1.3 Lettre-chèques. 2.2.1.4 Chèques de chèque sur place. 2.2.1.5 Chèques de banque LEMOA. 2.2.1.6 Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum). 2.2.1.7 Certification de chèque. 2.2.1.8 Frais pour annulation chèque de banque. 2.2.1.9 Opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur. 2.2.1.10 Renouvellement d'opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur. 2.2.1.11 Frais de destruction de chèque. 2.2.1.12 Frais de réjet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provision. 2.2.1.13 Forfait chèque impayé < 4 libranç X FCFA (montant à préciser). 2.2.1.14 Expédition de chèques à domicile (si simple). 2.2.1.15 Expédition de chèques à domicile (si recommandé). 2.2.1.16 Frais sur chèques payés. 2.2.1.17 Assurance perte et vol des moyens de paiement. 2.2.2 Cartes bancaires. 2.2.2.1 Renouvellement/ Cotisation annuelle. 2.2.2.1.1 Carte internationale internationale (retournée ou LEMOA). 2.2.2.1.1.1 Coût des retraits aux Guichets automatiques de banque (GAB) de la banque. 2.2.2.1.1.2 Coût des retraits aux Guichets automatiques de banque (GAB) de la banque des confrères de la zone UEMOA. 2.2.2.1.1.3 Consultation de solde. 2.2.2.1.1.4 Mini relevé. 2.2.2.1.1.5 Frais de gestion mensuels. 2.2.2.1.1.6 Frais de gestion annuels. 2.2.2.1.2 Carte interbancaire internationale (VISA). 2.2.2.2 Délivrance de carte adidionale (à déclinier par type). 2.2.2.3 Confection de carte en urgence. 2.2.2.4 Frais de réimpression de carte (sauf détectuelle). 2.2.2.5 Réédition du code confidentiel. 2.2.2.6 Demande d'autorisation pour dépassement plafond. 2.2.2.7 Opposition carte. 2.2.2.7.1 par le client, perte ou vol. 2.2.2.7.2 par la banque: usage abusif (Société). 2.2.2.8 Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif. 2.2.2.9 Modification de contrat (carte, plafond...). 2.2.2.10 Expédition à domicile: frais d'envoi minimum. 2.2.2.11 Ouverture de dossier de fraude. 2.2.2.12 Frais de gestion des cartes VISA. 2.2.2.13 Prestations Services monétaires (consultation/édition, consultatif/édition de solde historique). 2.2.2.13.1 Retrait d'espèces dans les Guichets Automatiques de Banque (GAB). 2.2.2.13.1.1 * Dans la banque du client.

Table 3: 3.1- Services bancaires. 3.1.1 Virements. 3.1.1.1 Virement interne vps ou lrs (de compte à compte). 3.1.1.2 Virement entre agences en heures d'un tiers. 3.1.1.3 Virement dans UEMOA (STAR-UEMOA). 3.1.1.4 Mise en place de Virement Permanent local ou autre. 3.1.1.5 Création du dossier. 3.1.1.6 Education des opérations. 3.1.1.7 Remise de Virement (support télétransmission). 3.1.1.8 Mise à disposition de fonds. 3.1.1.9 Prélèvements. 3.1.1.9.1 Mise en place de l'autorisation de prélèvement. 3.1.1.9.2 Ouverture de dossier. 3.1.1.9.3 Education de l'opération. 3.1.1.9.4 Frais d'opposition sur avis de prélèvement. 3.1.1.9.5 Emission de Prélèvement par une entreprise. 3.1.1.9.6 Paiement d'un Prélèvement. 3.1.1.9.7 Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission). 3.1.1.9.8 Frais de prélèvement impayé (sans provision). 3.1.1.9.9 Rejet de prélèvement à l'initiative du client. 3.1.1.10 Effets de commerce. 3.1.1.10.1 Frais sur paiement d'effets. 3.1.1.10.2 Frais d'escompte sur effets. 3.1.1.10.3 Commission de bordereau. 3.1.1.10.4 Commission d'endos. 3.1.1.10.5 Intérêt. 3.1.1.10.6 Port de lettre. 3.1.1.10.7 Frais lire. 3.1.1.10.8 Frais de profit. 3.1.1.10.9 Frais de prorogation d'échéance. 3.1.1.10.10 Autres effets de commerce. 3.1.2 Remise de chèque. 3.1.2.1 Remise de chèque. 3.1.2.2 Remise d'effets à l'escompte. 3.1.3 Virements émis, domiciliation d'effets, paiements de chèques. 3.1.4 Versements et retrait d'espèces. 3.1.5 Livrets d'épargne. 3.1.5.1 Livrets d'épargne. 3.1.5.2 * Dans la banque du client.

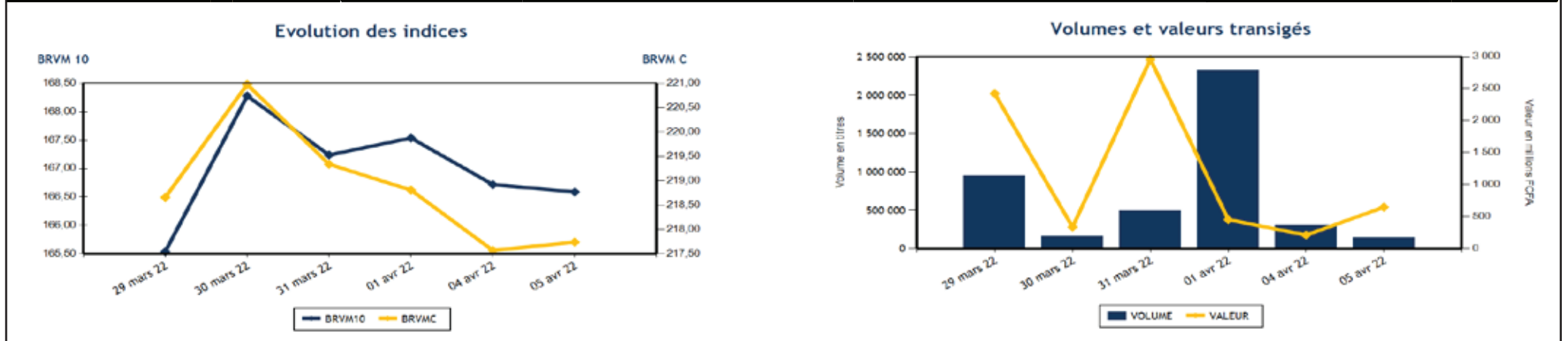
Table 4: 3.2- Frais liés aux services bancaires. 3.2.1 Dépôts d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement des frais de timbre). 3.2.2 Retraits d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement des frais de timbre). 3.2.3 Emission chèque de banque en FCFA. 3.2.4 Emission chèque de banque en autres devises. 3.2.5 Rejet de chèque. 3.2.6 Demande d'opposition. 3.2.7 Incident sur compte Ais à Tiers Débiteur (ATD), Saisie-arrest. 3.2.8 Profit. 3.2.9 Frais de circulation. 3.2.10 Changement de signature. 3.2.11 Modification d'intitulé de compte. 3.2.12 Changement d'adresse. 3.2.13 Changement de garde de titre. 3.2.14 Frais de renforcement. 3.2.15 Frais de saisie attribution Ais à tiers Débiteur (ATD). 3.2.16 Frais de recasement. 3.2.17 Autres types de services bancaires. 3.2.18 Boîte à lettres. 3.2.19 Location de coffre-fort. 3.2.20 Frais de reproduction de cd. 3.2.21 Demande de renseignements sur client. 3.2.22 Demande de renseignements commerciaux (par téléphone et avec accord client). 3.2.23 Demande de renseignements financiers. 3.2.24 Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes). 3.2.25 Abonnement mensuel au site internet. 3.2.26 Information annuelle des cautions. 3.2.27 Successions. 3.2.28 Frais d'ouverture de dossier de succession. 3.2.29 Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif). 3.2.30 Frais annuels de tenue de compte. 3.2.31 Frais annuels sur compte fiscal (crédits arriérés). 3.2.32 Frais réaff saisie-arrest/avis à tiers débeteur ou opposition administrative. 3.2.33 * Lettre d'avisement. 3.2.34 * Lettre d'opposition. 3.2.35 Attestation d'avis. 3.2.36 Reconstitution d'ordre de compte. 3.2.37 Autres types de services. 3.2.38 Service de banque à distance. 3.2.38.1 Banque en ligne. 3.2.38.2 Virement électronique vers un autre établissement bancaire. 3.2.38.3 Service SMS. 3.2.38.4 Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (sauf les coûts de connexion sont à la charge du client). 3.2.38.5 Téléchargement de fichiers IVES (bornes de relevés de compte en ligne).

Table 5: 5.0 Autres types de services banque à distance. 6.1 Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale. 6.2 Frais de main levée d'opposition Banque Centrale. 6.3 Lettre de réconciliation pour compte débiteur (si simple). 6.4 Lettre de réconciliation pour compte créditeur (si recommandé). 6.5 Lettre de déclaration à la CDP. 6.6 Frais de réjet de chèque impayé suite absence ou insuffisance de provision. 6.7 Forfait chèque impayé < 4 libranç X FCFA (montant à préciser). 6.8 Certificat de non-paiement. 6.9 Autres types de gestion des incidents de paiements. 6.10- OPERATIONS SUR TITRES. 6.10.1 Frais de tenue et de gestion (prélèvement annuel). 6.10.2 Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations). 6.10.3 Epargne salariale (Plan Epargne Entreprise). 6.10.4 Souscription de bons de caisse émis par la banque (gratuit). 6.10.5 Relevés mensuel (gratuit). 6.10.6 Relevés de titres à la demande. 6.10.7 Autres types d'opérations sur titres. 6.10.8- OPERATIONS DE CHANGES. 6.10.8.1 Achat et vente de billets de banque (commission négociation achat). 6.10.8.2 Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commissions à priori). 6.10.8.3 Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à priori). 6.10.8.4 Autres types d'opérations de change (autres devises). 6.10.9- OPERATIONS DE CREDIT. 6.10.9.1 Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB+Marge). 6.10.9.2 Découvert en compte non convenu ou non formalisé (TBB+Marge). 6.10.9.3 Découvert en compte convenu et formalisé (TBB+Marge). 6.10.9.4 Crédits à court terme (MTD + Marge). 6.10.9.5 Autres crédits à court terme (MTD + Marge). 6.10.9.6 Autres crédits à moyen et long termes (MTD + Marge). 6.10.9.7 Crédit-bail. 6.10.9.8 Mobilier. 6.10.9.9 Immobilier. 6.10.9.10 Financement en devises. 6.10.9.11 Crédit de mobilisation de créances liées sur l'étranger. 6.10.9.12 Escompte d'effets de commerce (par type d'effet). 6.10.9.13 Facilité de caisse et avances (type à définir). 6.10.9.14 Péri de consolidation de découvert. 6.10.9.15 Autres types de crédit de trésorerie. 6.10.9.16 Crédits par signature. 6.10.9.17 Cautions sur marchés. 6.10.9.18 Cautions fiscales et douaniers. 6.10.9.19 Ais de traites. 6.10.9.20 Opérations courantes aux opérations de crédits.

Table 6: 9.1 Non levée hypothèque perdue ou totale (hors frais notariaux et d'entreposage). 9.2 Avenant sur contrat de prêt. 9.3 Modification simple (taux d'échéance, N° de compte ou périodicité). 9.4 Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement. 9.5 Autres modifications nécessitant une réédition d'acte. 9.6 Demande de discompte. 9.7 Demande d'édition de tableau d'amortissement. 9.8 Frais d'échéance payée (selon périodicité). 9.9 Commission d'engagement. 9.10 Frais d'actes des dossiers de prêt. 9.10.1 Frais et commissions d'escompte. 9.10.2 Cautions et avals. 9.11- OPERATIONS AVEC L'ETRANGER. 9.11.1- Encaissement chèque et effet en devises. 9.11.1.1 Euro. 9.11.1.2 Commission prorogation - commission rapatriement. 9.11.1.3 Commission d'escompte. 9.11.1.4 Frais d'envoi. 9.11.1.5 Provision pour retour de chèque impayé. 9.11.1.6 Ais de sort SWIFT. 9.11.1.7 Autres devises. 9.11.1.8 Commission de change. 9.11.1.9 Commission d'escompte. 9.11.1.10 Frais d'envoi. 9.11.1.11 Ais de sort SWIFT. 9.11.1.12 Ais de sort SWIFT. 9.11.1.13 Provision pour retour de chèque impayé. 9.11.2- Emission de chèques et effets en devises. 9.11.2.1 Euro. 9.11.2.2 Frais de dossier. 9.11.2.3 Commission de transfert. 9.11.2.4 Taux. 9.11.2.5 Frais Swift. 9.11.2.6 Frais liés à l'autorisation de change. 9.11.2.7 Autres devises. 9.11.2.8 Frais de dossier. 9.11.2.9 Taux. 9.11.2.10 Frais Swift. 9.11.2.11 Frais liés à l'autorisation de change. 9.11.2.12 Autres types d'opérations avec l'étranger (diverses attestations). 9.12- Transferts. 9.12.1 Transferts zone UEMOA (commission fixe). 9.12.2 Transferts zone hors UEMOA. 9.12.3 Virement hors UEMOA (transfert SWIFT sans charge en autres devises). 9.12.4 Virement hors UEMOA (transfert SWIFT sans charge) (Euro). 9.12.5 Autres types de transferts. 9.13- Opérations documentaires.

Table 7: 10.1 Remise documentaire import. 10.2 Remise documentaire export. 10.3 Crédit documentaire import. 10.4 Ouverture de Credit. 10.5 Utilisation du Credit. 10.6 Modification du Credit. 10.7 Crédit documentaire export. 10.8 Domiciliation recettes d'opération. 10.9 Lettre de crédit. 10.10- Emission de chèques et effets en devises. 10.10.1 Euro. 10.10.2 Frais de dossier. 10.10.3 Commission de transfert. 10.10.4 Taux. 10.10.5 Frais Swift. 10.10.6 Frais liés à l'autorisation de change. 10.10.7 Autres devises. 10.10.8 Frais de dossier. 10.10.9 Taux. 10.10.10 Frais Swift. 10.10.11 Frais liés à l'autorisation de change. 10.10.12 Autres types d'opérations avec l'étranger (diverses attestations). 10.11- Transferts. 10.11.1 Transferts zone UEMOA (commission fixe). 10.11.2 Transferts zone hors UEMOA. 10.11.3 Virement hors UEMOA (transfert SWIFT sans charge en autres devises). 10.11.4 Virement hors UEMOA (transfert SWIFT sans charge) (Euro). 10.11.5 Autres types de transferts. 10.12- Opérations documentaires.

BRVM 10	166,59	 BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE N° 67 mardi 5 avril 2022 Site : www.brvm.org	BRVM Composite	217,74
Variation Jour	↓ -0,08 %		Variation Jour	↑ 0,08 %
Variation annuelle	↑ 8,52 %		Variation annuelle	↑ 7,64 %



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	6 554 406 052 299	0,08 %
Volume échangé (Actions & Droits)	144 502	-53,92 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	646 726 052	205,83 %
Nombre de titres transigés	42	-2,33 %
Nombre de titres en hausse	17	70,00 %
Nombre de titres en baisse	14	-39,13 %
Nombre de titres inchangés	11	10,00 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	7 624 823 658 392	-0,13 %
Volume échangé	345	197,41 %
Valeur transigée (FCFA)	3 330 970	201,66 %
Nombre de titres transigés	6	50,00 %
Nombre de titres en hausse	0	
Nombre de titres en baisse	4	
Nombre de titres inchangés	2	-50,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
BICI CI (BICC)	6 340	7,46 %	-14,32 %
SAPH CI (SPHC)	5 480	5,38 %	5,49 %
NEI-CEDA CI (NEIC)	800	3,90 %	28,00 %
PALM CI (PALC)	9 350	3,54 %	33,76 %
SICABLE CI (CABC)	1 140	3,17 %	12,32 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SICOR CI (SICC)	5 920	-7,50 %	15,63 %
FILTISAC CI (FTSC)	1 405	-6,33 %	-16,37 %
TOTAL SN (TTLS)	2 505	-5,11 %	26,84 %
NESTLE CI (NTLC)	6 500	-3,63 %	41,15 %
SUCRIVOIRE (SCRC)	1 010	-2,88 %	5,21 %

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	12	117,13	-1,03 %	6,38 %	21 494	56 403 920	40,44
BRVM - SERVICES PUBLICS	4	517,65	-0,02 %	15,33 %	33 590	436 994 400	8,69
BRVM - FINANCES	15	79,31	0,44 %	2,83 %	61 317	81 592 387	10,75
BRVM - TRANSPORT	2	533,82	0,00 %	-14,19 %	7 676	16 899 620	8,90
BRVM - AGRICULTURE	5	285,75	2,88 %	17,44 %	5 007	27 105 545	18,22
BRVM - DISTRIBUTION	7	421,50	-1,89 %	3,45 %	14 586	26 563 385	26,84
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 807,64	0,00 %	100,69 %	832	1 166 795	8,48
BRVM - PETITES CAPITALISATIONS	-	-	-	-	-	-	-

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
PER moyen du marché	12,56	
Taux de rendement moyen du marché	5,43	
Taux de rentabilité moyen du marché	6,30	
Nombre de sociétés cotées	46	
Nombre de lignes obligataires	98	
Volume moyen annuel par séance	1 717 169,00	
Valeur moyenne annuelle par séance	1 861 446 334,51	

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
Ratio moyen de liquidité	3,07	
Ratio moyen de satisfaction	6,58	
Ratio moyen de tendance	214,14	
Ratio moyen de couverture	46,70	
Taux de rotation moyen du marché	0,01	
Prime de risque du marché	2,06	
Nombre de SGI participantes	27	

Définitions

Volume moyen annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capi flottante)
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

BRVM - BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES
 BRVM - Société Anonyme au capital de 3.062.040.000 CFA - RC : CI - ABJ - 1997 - B - 208435 - CC : 9819725 - E
 Siège Social : Abidjan - CÔTE D'IVOIRE. Adresse : 18, Rue Joseph ANOMA (Rue des Banques) - Abidjan
 Tél : +225 20 32 66 85 / 86, Fax : +225 20 32 66 84, Mail : brvm@brvm.org, Site Web : www.brvm.org

 Av. proche, rue en face de l'église Saint Michel allant vers Caboma, immeuble Comète lot 202 parcelle « d », Cotonou - BENIN 001 BP 8690 RP uca@ucasgi.com (229) 21 31 00 21 / 61 18 18 00 (229) 21 31 00 21 www.ucasgi.com	 Carré 211 St Michel immeuble SGI-Bénin 01 BP 4546 Cotonou. Tél : (229) 21 31 15 41 21 31 15 71	 Groupe BMCE BANK BOA CAPITAL SECURITIES Siège BOA Benin, Boulevard de France Tel : (229) 21315343/64182121	 Immeuble de l'Africaine des Assurances Face à la Direction de l'Emigration Immigration 01 BP 8668 RP Cotonou contact@agi-agi.com +229 21318733 +229 21316065	 Avenue Steinmetz Face Immeuble Air Gabon 01 BP 6002 COTONOU BENIN Tél : (229) 21 31 88 35 / 21 31 88 36	 Société de gestion et d'intermédiation Boulevard Saint Michel Immeuble Agence BIIC Dantokpa 01 BP. 7700 Cotonou Tél. +229 21324875 Tél. +229 21324876 sgibfs@biic-financialservices.com
---	---	---	--	--	--

Semaine de l'énergie

Rendez-vous de vulgarisation des efforts au Bénin

Le lundi 04 avril 2021, le ministre de l'énergie, Dona Jean-Claude HOUSSOU a procédé à Cotonou, au lancement officiel des activités de la semaine de l'énergie électrique, dixième édition. Plusieurs activités sont prévues dans ce cadre dont des expositions, des formations et échanges avec les professionnels des médias. Plusieurs partenaires à divers niveaux et différents acteurs du secteur y prennent part.

● Bidossessi WANOU

Les réalisations et efforts du Bénin exposés au grand public à Cotonou, Porto Novo et dans d'autres régions du pays. C'est à la faveur de la deuxième édition de la semaine de l'énergie qui a ouvert ses portes lundi à Cotonou. Cette semaine vise à permettre au public de se déplacer vers les services du ministère de l'énergie partout sur le territoire pour aller constater ce qui s'y fait, selon Gérard ZAGRODNIK, Directeur Général de la SBEE. C'est en effet une occasion unique d'inviter les populations à venir sur les lieux de travail, notamment dans les agences clientèles, les centres techniques centraux pour échanger et discuter des questions qui les préoccupent. Mais avant, le Dg a présenté les grandes réalisations dans le secteur ces dernières années notamment à la SBEE. Coordonnateur du MCA Bénin Représentant des PTF, Gabriel DEGBEGNI a précisé qu'au cours de cette



semaine de l'énergie, l'activité des PTF sera également vulgarisée sur certains stands notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique et surtout l'exploitation du système solaire domestique. C'est également l'occasion pour lui de réitérer l'engagement des PTF à continuer par soutenir les efforts du Bénin. En procédant au lancement de la semaine, le ministre de l'énergie Dona Jean-Claude Houssou est revenu sur les efforts et performances du ministère. « Notre pays a tourné dos au triste phénomène de délestage », a-t-il souli-

gné. Il a rappelé également l'expérience de la première édition tenue en 2019 et qui a connu un franc succès. Il y a lieu de rééditer l'exploit. « Ainsi du 04 au 09 avril, des structures sous tutelle ouvriront leurs portes pour vous écouter, vous informer, pour vous conseiller et vous donner des orientations pratiques sans oublier de récolter vos difficultés et doléances pour pouvoir continuer à progresser », a-t-il indiqué. Plusieurs thématiques seront développées durant cette édition dont notamment le paiement en ligne. La semaine se déroule

simultanément à l'Etoile Rouge de Cotonou, à Porto-Novo, à Parakou, Bohicon, où des stands seront érigés pour accueillir et discuter avec les clients et consommateurs.

La presse en formation sur le Jargon de l'énergie

Au nombre de activités prévues pour cette semaine, figure une formation des professionnels des médias sur la nomenclature du secteur de l'énergie. Les différents types d'énergie, le circuit de la production jusqu'à la distribution dans les ménages, la gestion du réseau et les efforts réalisés depuis 2016 notamment ont été présentés aux journalistes. Selon Franck Tigri, Directeur adjoint de cabinet du ministère de l'énergie, cette formation vise à familiariser les journalistes avec le jargon du secteur afin de leur permettre d'accomplir avec davantage de professionnalisme leur mission. Quand le journaliste a la bonne information,

quand il est bien informé, la population l'est davantage a également précisé Assan Todeman, Directeur général des ressources énergétiques. Avec l'appui de différents responsables du ministère de l'énergie, différentes présentations ont été faites aux journalistes pour non seulement leur permettre de se mettre au pas de l'actualité du secteur de l'énergie au Bénin notamment les différents pourcentages mais aussi sur les efforts en cours. Aussi, de la documentation a été mise à leur disposition pour mieux informer le public béninois. Au terme des présentations, les professionnels des médias ont unanimement salué

cette initiative du ministère qui leur permet d'avoir des informations à la source pour mener à bien leur mission. Invitée à cette formation, la présidente de l'Union des professionnels des médias du Bénin (UPMB), Zakiath Latoundji a remercié le ministère pour cette formation qui vient renforcer les compétences des professionnels. Elle a ensuite invité d'autres secteurs à suivre le pas pour permettre aux journalistes d'avoir le nécessaire pour mener à bien leur mission d'information. La semaine se poursuit avec une nouvelle rencontre d'échanges entre les médias et le ministre de l'énergie ce jour.



HOROSCOPE finance

Bélier Au cours de cette journée un peu chancelante, gardez-vous de toute spéculation ; laissez ce genre de risque aux aventuriers professionnels. Regardez-y à deux fois avant de prêter de l'argent à des personnes qui ne sont pas tout ce qu'elles s'efforcent de paraître. Certains natifs tireront profit d'un second métier ou d'un passe-temps.

Taureau Avec Mercure dans votre camp, vous n'aurez aucun mal à équilibrer votre budget, et pourriez même bénéficier d'un apport d'argent imprévu et... bienvenu. Neptune, l'un des astres qui dirigent pour vous le plan financier, travaillera de concert avec Saturne, une planète d'organisation, ce qui vous aidera à agir en excellent gestionnaire.

Gémeaux Côté argent, il faudra vous serrer la ceinture. Si vous vous laissez aller à multiplier les dépenses superflues, l'équilibre de votre budget ne tardera pas à être compromis.

Cancer Vous allez probablement dépenser sans compter et pas toujours à bon escient. Ne soyez pas aussi large : on va finir par abuser de votre gentillesse. Sachez que l'estime et l'amitié ne s'achètent pas. Comptez plutôt sur vos compétences et vos qualités de cœur.

Lion Avec l'appui musclé de Neptune en bons aspects, vous passerez une journée sans problème financier et pourrez même espérer des rentrées conséquentes ou une prime quelconque. Si votre métier touche de près ou de loin la joaillerie, faites preuve de vigilance et de prudence dans vos diverses transactions.

Vierge Pluton, en aspect harmonieux, devrait jouer positivement pour vous en matière financière, vous aidant à augmenter vos revenus, à choisir de meilleurs placements, et à vous lancer dans des investissements rentables. Pour quelques natifs, un héritage est possible.

Balance Autant le préciser tout de suite : cette configuration de Saturne n'augure rien de fameux dans le secteur finances. Au mieux, elle vous contraindra à accepter une période de restriction. Au pire, elle va provoquer de nombreux retards dans des rentrées d'argent, ce qui vous obligera à refaire vos comptes. En attendant que la situation se rétablisse, ce qui ne saurait tarder, essayez de ne pas en faire une maladie.

Scorpion Resserrez les cordons de votre bourse, sinon vous craquerez pour un oui pour un non. Et ce ne sera vraiment pas le moment ! D'autres dépenses, indispensables celles-là, vont se présenter : tâchez d'y faire face.

Sagittaire Sur le plan financier, votre côté plutôt rêveur et insouciant pourra vous faire rater d'excellentes occasions que vous offrira Saturne. Aussi serait-il utile, en cette journée, de vous adjoindre l'aide d'une personne plus réaliste et plus compétente.

Vendredi 1er Avril 2022

L'environnement astral de la présente journée pourra vous ouvrir l'appétit pour les gains pécuniaires au point de dépasser tous vos espoirs. La spéculation, en particulier, sera très alléchante et, pour une fois, vous feriez bien de succomber à la tentation. On ne peut évidemment prétendre que l'opération se fera sans risques, mais ceux-ci seront acceptables si vous savez vous cantonner dans les limites raisonnables.

Capricorne

La Lune en cet aspect vous donnera de la combativité, mais aussi un besoin de satisfaire toutes vos envies de luxe et de prodigalité. Soyez raisonnable : évitez les dépenses inutiles, pour ne pas vous priver du nécessaire.

Verseau Votre jugement en matière de finances sera obnubilé aujourd'hui par l'action hostile de Pluton mal aspecté. Vous risquez fort de faire une mauvaise évaluation de la conjoncture. Ce ne sera donc pas le moment de vous lancer dans des spéculations trop importantes.

Poissons Soyez d'une extrême prudence dans vos dépenses, en particulier si elles impliquent un emprunt de longue durée. Les dettes sont faciles à contracter et les dépenses plus faciles encore à effectuer, mais les remboursements seront plus pénibles qu'il n'y paraît : voilà le piège qui vous attend ! Et tout le monde sait aussi que "les dettes réduisent l'homme libre en esclave" (Publius Syrus).

L'économiste

Premier Quotidien Economique du Bénin

Journal spécialisé d'information d'analyse et d'investigation économique, financière et boursière Edité par l'Agence de Communication "CHEZ VOUS"

N° 0997 MISP / DC / SG / DAI / SCC du 25 / 10 / 2007

Sikèkòdjì zone résidentielle, 2^{ème} rue à droite en quittant le carrefour Marina pour la Mairie de Cotonou, carré N°83

Email : leconomistbenin1@gmail.com

Site : www.leconomistbenin.com

Directeur Général

Léonard DOSSOU

(00229) 95 429 626 / 97 096 417

Assistant du Directeur Général

Calixte ADIYETON

(66 232 545)

Secrétaire caissière

Ella Viviane HOUEHOMEGAN (97 14 85 43)

Directeur de publication

Jules AFFODJI

Raoul Gandaho

(Correspondant Ouémé Plateau)

Noël Y. TETEGOU

(Br. Borgou/Alibori)

Jules Daniel Mahuto

(Correspondant Zou-colline)

Modeste COCO (Consultant)

Représentant de l'Economiste du Bénin en Europe, Bureau de Paris:

Franck Vial, correspondant France

de l'Economiste du Bénin

Tel +330671790990

Mail : eco.benin.paris@gmail.com

Directrice commerciale

Rigel BATCHO

(69190880)

Graphiste

Crespin N'SODAI

(96564330)

Rédacteur en chef

Calixte ADIYETON

(66 232 545)

Secrétaire de rédaction

Abdul Wahab ADO

(66656265)

Rédacteurs

Nestor DEHOUINDJI

Félicienne HOUSSOU

(96 92 43 46)

Bidossessi WANOU

(67 20 33 27)

Sylvestre TCHOMAKOU

Hubert DOSSOU

Falco Vignon

Romuald NOUEDJJI

(Correspondant Mono-

Couffo)



FAGACE
FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET
DE COOPERATION ECONOMIQUE
UNE INSTITUTION FINANCIERE AU SERVICE
DU DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

PROGRAMME JEUNES PROFESSIONNELS DU FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE (FAGACE)



I- PRESENTATION DU FAGACE

Le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) est une Institution financière internationale spécialisée dans la promotion des investissements publics et privés.

Il a pour mission de contribuer au développement économique et financier de ses Etats membres pris individuellement et collectivement, en facilitant le financement et la réalisation des projets de développement à travers la garantie des prêts.

Les 14 Etats membres du FAGACE sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

Le siège social du Fonds est situé à Cotonou, en République du Bénin. Il dispose de deux (2) représentations régionales situées au Cameroun et au Rwanda.

Pour des informations complémentaires sur l'environnement, l'organisation et les activités du Fonds notre site web : www.fagace.org est disponible.

II- LE PROGRAMME JEUNES PROFESSIONNELS DU FAGACE

Pourquoi un Programme Jeunes Professionnels au FAGACE ?

Le crédo du FAGACE est de favoriser la diversité, l'inclusion, l'égalité des chances, l'équilibre géopolitique, géographique et des langues. Les objectifs de ce Programme adressé aux jeunes sont :

1. Etablir un cadre professionnel de qualité.
2. Faire des jeunes les protagonistes de leur processus d'insertion professionnelle et de qualification.
3. Former sur le métier de la garantie des prêts.

Le programme Jeunes Professionnels vise des jeunes diplômés de haut niveau âgés de trente (30) ans au plus au 31 décembre 2021. Les candidatures seront analysées par la Commission de Sélection du FAGACE et seuls les meilleurs profils seront retenus. Les relations entre le FAGACE et les jeunes professionnels interviendront dans le cadre d'un stage professionnel d'une durée maximale de 12 mois consécutifs.

Les stagiaires dudit programme seront affectés de façon rotative dans les divers départements du FAGACE afin de se familiariser au fonctionnement de chaque unité et y apporter des contributions judicieuses.

Ils relèveront de Cadres Supérieurs qui leur serviront de Mentors ou d'Encadreurs au sein de leur unité administrative. La participation au Programme Jeunes Professionnels n'est pas considérée comme la garantie d'un emploi permanent au sein du Fonds. Tout avis de vacance de poste est pourvu sur une base compétitive telle que l'exigent les procédures du FAGACE et les Jeunes Professionnels remplissant les conditions peuvent y prendre part, sans restriction.

III- CONDITIONS DE SERVICE

Conformément aux dispositions qui régissent le programme, les Jeunes Professionnels sont affectés dans des départements pour répondre à des besoins précis et ne sont pas recrutés pour pourvoir à des postes vacants.

En outre, les Jeunes Professionnels bénéficieront pendant la période du programme des conditions ci-après :

- Une indemnité mensuelle de stage ;
- Une assurance maladie à hauteur de 80% ;
- Une prise en charge d'une semaine (nuitées) à l'hôtel pour les stagiaires expatriés non-résidents au Bénin ;
- Une indemnité d'installation pour les stagiaires expatriés non-résidents au Bénin ;
- Un billet d'avion aller et retour (pays d'origine-Cotonou-pays d'origine) pour les stagiaires expatriés non-résidents au BENIN ;
- Un accès à la cantine du FAGACE subventionné à hauteur de 80 %.

C'est cette excellente opportunité que le FAGACE vous offre à travers son Programme Jeunes Professionnels.

Vous êtes talentueux(se), leader naturel, ambitieux(se), avec un cursus académique d'excellence, et désireux(se) de découvrir un métier passionnant dans un environnement stimulant et dynamique, avec un fort potentiel de développement, au sein d'une équipe composée d'Experts où la performance est la clé de voûte, alors postulez au Programme Jeunes Professionnels du FAGACE !

Ce programme est fait pour vous. Il vous permettra d'acquérir de l'expérience dans un secteur d'activités en perpétuelle innovation, en plus de développer votre leadership.

IV- LE PARCOURS D'INTEGRATION

Le Programme de Jeunes Professionnels du FAGACE vous offre une opportunité de douze (12) mois pour vous permettre de bâtir une carrière enrichissante dans un secteur d'activité en constante évolution.

Le premier mois sera consacré à la découverte des différents métiers de la garantie, avec un système de rotation qui vous plonge dans le quotidien des équipes. Des mentors seront désignés pour vous accompagner dans votre découverte et faciliter votre intégration.

Cet accompagnement permet de vite s'imprégner de la culture d'entreprise du FAGACE. Bien entendu, le FAGACE reste attaché à l'esprit d'innovation et de créativité.

A l'issue de cette période de découverte et en fonction du métier, un projet vous sera confié avec des moyens mis à disposition, sous la supervision d'un mentor qui aura la charge de vous accompagner durant six (6) mois avec des évaluations mensuelles sur l'avancement du projet. Cela permettra de vous orienter et de trouver des solutions aux difficultés rencontrées.

Au bout de la période de référence, le projet sera évalué par une Commission, avant décision de sa mise en application. Un second projet sera proposé au Jeune professionnel, dans le cadre de la rotation.

V- CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Peuvent postuler à ce programme, les candidats ressortissants des pays membres du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé(e) de 30 ans au plus au 31 décembre 2021 ;
- Être titulaire d'une Licence ou un Master 2 en Statistique, Economie, Econométrie, Analyse Financière, Comptabilité, Contrôle de gestion, Informatique, Web design, Droit (privé et/ou des Affaires), Ressources Humaines, Logistique, Risques, Audit, avec d'excellents résultats académiques ;
- Avoir effectué au moins un (01) stage académique dans les domaines suivants : économie, statistique, finance, informatique, comptabilité, web design, droit (privé et/ou des Affaires), ressources humaines, logistique, risques, audit ;
- Avoir une aptitude à travailler efficacement, en équipe et sous pression dans un contexte multiculturel ;
- Etre très passionné (e) par les questions liées au développement de l'Afrique ;
- Avoir des aptitudes de leader ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse et de synthèse, sens de l'organisation, de planification et de fixation de priorités ;
- Etre orienté (e) résultat avec des compétences analytiques avérées ;
- Etre force de propositions avec un esprit d'innovation ;
- Avoir une bonne maîtrise du français et de l'anglais ;
- Etre parfaitement à l'aise dans les technologies de l'information et de la communication ;
- Être disposé(e) à s'installer pour la période à Cotonou (République du Bénin), pays siège du FAGACE.

VI- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature à faire parvenir au FAGACE comprend :

- Une lettre de motivation adressée au Directeur Général du FAGACE ;
- Une copie certifiée conforme des diplômes, certificats et attestations ;
- Un Curriculum vitae détaillé accompagné des pièces justificatives pertinentes de vos capacités techniques et expériences acquises. Les coordonnées de vos différents employeurs doivent être mentionnées sur le CV, ainsi que l'adresse mail et le téléphone de trois personnes références ;
- Un certificat de nationalité ;
- Un extrait d'acte de naissance ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Fiche biographique du candidat à remplir.

VII- PROCEDURE ET CRITERES DE RECRUTEMENT

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués pour subir des épreuves écrites et orales au siège du Fonds à Cotonou ou par visioconférence. Les tests et interviews de recrutement devront permettre d'évaluer entre autres :

- les connaissances techniques,
- le potentiel des candidats,
- la personnalité et degré de motivation,
- la maîtrise de l'outil informatique,
- les connaissances linguistiques et aptitudes rédactionnelles dans les deux (2) langues de travail (français et anglais) du Fonds.

NB : La collecte des dossiers s'étendra du **1^{er} au 21 Avril 2022 inclus**. Seules les candidatures retenues seront contactées. Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

Pour plus d'infos : www.fagace.org

Les dossiers de candidatures ainsi que les questions relatives au Programme Jeunes Professionnels peuvent être envoyées à :

Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique
298, Boulevard CEN-SAD
Rue 12 044 Cotonou
01 BP 2045 Cotonou
BENIN

Ou par email à l'adresse : recrutement@fagace.org

A l'attention de :

Monsieur le Directeur Général du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique

Energies renouvelables

Le DG ARESS, Léonide Sinsin préside l'association interprofessionnelle

Les acteurs de l'énergie solaire membres de l'Association Interprofessionnelle des Spécialistes des Energies Renouvelables (AISER-Bénin) étaient en assemblée générale électorale le jeudi 31 mars 2022 à Cotonou. A l'occasion, ils ont procédé au renouvellement des instances dirigeantes. Léonide Sinsin, directeur général d'Aress SARL a bénéficié de la confiance de ses pairs et succède ainsi à Faustin Dahito à la présidence de l'association.



● Bidossessi WANOU

Léonide Sinsin, c'est bien sûr le nom à retenir maintenant à l'Association Interprofessionnelle des Spécialistes des Energies Renouvelables (AISER-Bénin). Elu à la faveur de l'assemblée générale électorale tenue le jeudi 31 mars 2022, il succède à Faustin Dahito. Directeur général de Aress Sarl et l'un des acteurs influents dans la promotion de l'énergie solaire au Bénin, le jeune porte flambeau de l'AISER connaît plus que quiconque les défis de l'association pour avoir été

à la genèse et y travaille depuis bientôt une dizaine d'années. Aussitôt élu, Léonide Sinsin a insisté sur une série de valeurs pour le rayonnement de l'association. Il s'agit notamment de l'unité et de la solidarité. Il entend donner priorité à la synergie d'action avec le bureau de 11 membres formés pour relever au mieux les défis qui s'imposent à l'association interprofessionnelle. Le bureau étant mandaté pour une mission sur les cinq prochaines années, le résultat ne sera atteint que lorsque la plus petite de l'association se retrouvera dans les plus

grandes réalisations, croit savoir le président élu. « Nous devons avoir également cette culture de célébrer ce qui fait de nous ce que nous sommes. On ne va pas que se critiquer, mais on peut aussi mettre en avant ce qu'on fait de bien », a-t-il exhorté. « Je me sens chez moi. Je n'ai aucune crainte dans cette nouvelle mission. Je ne suis pas seul et l'AISER-Bénin nous soutiendra », a confié Léonide Sinsin. Aussi, il entend encourager le savoir-faire grâce à un « Prix Spécial de l'accès à l'énergie » dont il a jeté l'idée à cette AG. Président sortant, Faustin Dahito a pour sa part promis son soutien au nouveau bureau et à son successeur « Je ne vous lâcherai pas. Je serai là comme un lion qui dort. Je vous rassure que mon soutien ne vous fera jamais défaut », a-t-il promis. Pour rappel, l'AISER-Bénin qui regroupe une cinquantaine d'entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables a été porté sur les baptismaux en 2011.



Guerre en Ukraine

Bannie du Mondial 2022, la Russie retire son recours contre la FIFA

Le Tribunal arbitral du sport a annoncé mardi que la Fédération russe de football avait finalement retiré son recours contre la décision de la FIFA de bannir sa sélection des compétitions internationales, acceptant donc son exclusion du Mondial 2022. « La procédure va être refermée sous peu », précise le TAS dans un communiqué, alors que le football russe avait essuyé un premier revers

le 18 mars, lorsque la juridiction sportive avait refusé de suspendre les sanctions de la Fifa en attendant une décision sur le fond. La Sbornaïa, quart de finaliste du Mondial 2018 organisé en Russie, n'avait donc pas pu participer aux barrages fin mars pour le tournoi qatari (21 novembre-18 décembre), laissant la Pologne décrocher son ticket pour Doha.

La procédure contre l'UE-

FA maintenue La Fédération russe maintient en revanche sa procédure contre l'UEFA, qui a mis ses clubs et sélections au ban des compétitions européennes, alors que son équipe féminine espère encore participer à l'Euro-2022 cet été en Angleterre (6-31 juillet). « Aucun calendrier procédural n'a été établi pour l'instant », avertit cependant le TAS.

20 minutes

Approche de gestion basée sur les risques

Les cadres supérieurs du MEF en formation

Le Secrétariat du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) organise depuis le mardi 05 avril 2022, un atelier de renforcement des capacités au profit des membres du Comité de direction (CODIR) et des cadres supérieurs du MEF sur l'approche de gestion basée sur les risques. La formation se déroule au Bénin Royal Hôtel de Cotonou jusqu'au jeudi 07 avril 2022.



● Abdul Wahab ADO

C'est Alban Bessan, Secrétaire général du ministère de l'Economie et des Finances et représentant du Ministre d'Etat chargé de l'Economie et des Finances qui a lancé les travaux de l'atelier de formation des cadres supérieurs. Dans son allocution, le SGM a fait savoir que « C'est un jour heureux qui nous permet de mettre en place un dispositif transparent. Cette formation participe au processus démarré depuis l'an-

née passée et cela a permis de mettre en place un dispositif important des différents acteurs. (...) Cette réforme constitue la première au niveau de la planification pour certains afin de maîtriser de tous les contours en matière de gestion de l'action publique ». Le SGM n'a pas manqué de remercier les participants. Pour lui, « L'acteur principal, au niveau du MEF à remercier, c'est l'Inspection Générale des Finances (IGF) qui a impulsé cette dynamique pour connaître tous

les méandres pour que nous soyons les ambassadeurs au niveau des autres structures dans l'élaboration de la cartographie de la gestion des risques. Le gouvernement a mis en place différents comités de gestion des risques et de l'audit interne (...). Le Secrétariat général du ministère de l'économie et des finances a le devoir d'accompagner toutes les structures à l'élaboration de leur cartographie de risques. La finalité est que toutes les structures disposent de leur plan de mitigation de risques et également de mettre en place un dispositif de l'audit interne qui permettra à terme de mitiger les risques et avoir une idée sur les risques et savoir les gérer et les catégoriser ». Il faut préciser que la formation durera trois jours. Au cours de la formation, des communications seront présentées aux participants sur divers thèmes avec des exercices de cas pratiques entre participants et formateur.

Coupe de la Confédération:

Mazembe face à Pyramids FC en quarts



Voici les affiches des quarts de finale de la Coupe de la Confédération 2021-2022 : Simba SC (Tanzanie) – Orlando Pirates (Afrique du Sud), Al Ittihad (Libye) – Ahly Tripoli (Libye), Pyramids FC (Egypte) – Tout Puissant Mazembe (RD Congo), Al Masry (Egypte) – RS Berkane (Maroc). Matches aller le 17 avril et matches retour le 24 avril. Le Tout Puissant Mazembe connaît le chemin qui peut le mener vers un troisième titre en Coupe de la Confédération (C2), après le doublé 2016-2017. Il passe par le club égyptien Pyramids FC les 17 et 24 avril, avant une éventuelle demi-

finale (8 puis 15 mai) face au vainqueur d'Al Masry – RS Berkane. L'autre partie de tableau proposera un derby libyen entre Al Ittihad et Ahly Tripoli, ainsi qu'un duel entre Simba SC et Orlando Pirates, meilleure équipe de la phase de groupes avec 13 points pris sur 18 et une différence de buts de +10. A noter que la CAF n'a pas encore communiqué de date précise pour la finale de la C2, prévue en mai. *Matches aller le 17 avril et matches retour le 24 avril Q1 : Simba SC (Tanzanie)

– Orlando Pirates (Afrique du Sud)
Q2 : Al Ittihad (Libye) – Ahly Tripoli (Libye)
Q3 : Pyramids FC (Egypte) – Tout Puissant Mazembe (RD Congo)
Q4 : Al Masry (Egypte) – RS Berkane (Maroc)

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION 2022 : DEMI-FINALES*

*Matches aller le 8 mai et matches retour le 15 mai
D1 : Vainqueur Q2 – Vainqueur Q1
D2 : Vainqueur Q3 – Vainqueur Q4

RFI

Sous le Haut Patronage de Son Excellence
Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya

Sommet Africités 9

"Le rôle des villes intermédiaires d'Afrique dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine"



Inscrivez-vous maintenant

www.africités.org

Organisateurs



Republique du Kenya



Conseil des Gouverneurs



UCLG AFRICA
United Cities and Local Governments of Africa
Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
CGLU AFRIQUE

Partenaires institutionnels



FONi 2022

FORUM INTERNATIONAL DE L'INTERMÉDIATION
DU NUMÉRIQUE ET DE L'INNOVATION

INTERNATIONAL FORUM FOR INTERMEDIATION
DIGITAL AND INNOVATION

Du 28 au 29 Avril 2022
à l'Hôtel 2 Février à Lomé au Togo

foni.afrikcreances.com

